



**Association du Tour des Communautés de Communes
de Haute Provence - RNA N°W044000174**
F.F.C. - Comité Région SUD Provence - Alpes - Côte d'Azur



Boucles du verdon 8 mai 2022

Règlement

1 – PARTICIPATION

Épreuve ouverte à toute personne âgée de 17 ans en 2022. Pour les jeunes de 17 ans en 2022 à moins de 18 ans le jour de l'épreuve, une autorisation parentale sera demandée. Ils ne pourront pas participer au grand parcours de 150 km. Les juniors 2 licenciés FFC et autres fédérations sont autorisés sur n'importe quel parcours avec autorisation parentale pour les mineurs au jour de l'épreuve.

L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucun remboursement.

2 - DOSSARD PRIORITAIRE

Les leaders de chaque catégorie ainsi que les coureurs FFC Elite Hommes ou Dames.

3 - PLAQUES VELO – DOSSARDS

Retrait la veille de 14h00 à 20h00 et le jour de l'épreuve de 6h30 à 8h00 au Centre de Congrès l'Etoile, avenue Pierre Brossolète à Gréoux-les-Bains. Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité et de votre licence ou certificat médical.

4 – CONTROLES

Tout coureur pris en infraction sera disqualifié. Les véhicules balai rouleront sur la base de 20 km/h sur les 2 parcours (150 km et 95 km). Tout concurrent dépassé sera déclaré hors course. Il rendra son dossard, mais pourra poursuivre sa route sous son exclusive responsabilité.

5 – OBLIGATIONS

Se conformer strictement au Code de la Route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées.

Avoir du matériel en bon état.

Chaque participant sera seul responsable d'un manquement à ces règles.

Avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives.

Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en compétition en produisant, soit la photocopie d'une licence fédérale portant un aval médical, soit un certificat médical datant de moins de 12 mois précisant clairement l'aptitude à la compétition cycliste. Aucune décharge ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Porter un casque rigide et homologué attaché dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.

Satisfaire à tous les contrôles de passage.

Se conformer à la réglementation fédérale FFC.



**Association du Tour des Communautés de Communes
de Haute Provence – RNA N°W044000174**
F.F.C. - Comité Région SUD Provence - Alpes - Côte d'Azur



6 – INTERDICTION

Guidon type « triathlète », prolongateurs.

Voiture ou moto suiveuse (mise hors course immédiate du participant) : des motos avec commissaires circuleront sur le parcours pour contrôler la régularité de l'épreuve.

Le jet de déchets est strictement interdit. Tout participant surpris à jeter des déchets sur la voie publique sera immédiatement mis hors course.

7 – ASSISTANCES

Assistance médicale et mécanique.

8 – RAVITAILLEMENTS

Solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée.

9 – RECOMPENSES

A tous les participants : une paire de manchettes et un lot de produits régionaux.

A l'arrivée : coupes et/ou lots aux trois premiers du classement scratch et aux trois premiers de chaque catégorie sur les deux parcours (ces récompenses ne sont pas cumulables). Les différentes catégories sont définies dans le règlement du Trophée Label d'Or FFC dont font partie Les Boucles du Verdon.

10 – ABANDONS / INCIDENTS

Avertir la sécurité de l'organisation : 06 08 69 87 57 - 06 70 20 84 33 - 06 80 14 78 62.

ANNEXE : INFORMATIONS ASSURANCES

Responsabilité Civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle Accident Corporel : Il appartient aux participants de se garantir. Pour tous les licenciés FFC, c'est celle liée à leur licence qui est active dans tous les cas. Les autres licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire l'assurance minima proposée (Carte à la Journée à 9€ en se créant un compte sur le site de la FFC et à présenter à l'organisateur avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition), ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.